



MUNICIPALITÉ DE
SAINT-APOLLINAIRE
COMTÉ DE LOTBINIÈRE
PROVINCE DE QUÉBEC

SÉANCE RÉGULIÈRE DU 2 JUIN 2008

À une séance régulière tenue le 2 juin 2008, au lieu et à l'heure ordinaire des réunions du Conseil, étaient présents :

Mme Ginette Moreau, mairesse

- M. Léopold Rousseau, conseiller no 1
- M. Jean-Pierre Lamontagne, conseiller no 2
- M. Jacques Fortier, conseiller no 3
- M. Mario Côté, conseiller no 5
- M. Bernard Ouellet, conseiller no 6

La directrice générale atteste que plus de 22 personnes sont présentes dans la salle.

ORDRE DU JOUR

PRÉLIMINAIRES :

1. Ouverture de la session
 - a. Enregistrement des droits de parole du public
 - b. Exercice des droits de parole du public
2. Faits saillants et bref résumé de la correspondance
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adoption des procès-verbaux
5. Adoption des comptes
6. Transferts de crédits (aucun)

ÉTUDE :

7. DOSSIERS D'URBANISME

- a. Adoption du second projet de règlement no 602-2008 ayant pour effet de modifier le règlement de zonage no 590-2007 pour modifier les usages permis dans les zones 104 I et 105 I
- b. PIIA patrimoine – acceptation de 5 permis
- c. Dérogation mineure – lot 3 688 367, route de l'Ormière
- d. Dérogation mineure – 10, rue Martineau
- e. CPTAQ – Lot 3 387 492, rang St-Lazare

8. LE SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE

- a. Engagement des animateurs et animatrice du terrain de jeux – saison 2008

9. LE SERVICE DES INCENDIES

- a. Rapport sur la situation des activités du service des incendies pour le mois de mai 2008
- b. Achat d'une caméra thermique
- c. Achat d'un défibrillateur
- d. Garde externe en période estivale – équipe de 4 pompiers
- e. Approbation des modifications apportées au schéma de couverture de risque incendie



10. LA VOIRIE, HYGIÈNE DU MILIEU

- a. Engagement d'étudiants pour la période estivale – horticulture et voirie
- b. Octroi du contrat de lignage de stationnements et autres
- c. Octroi du contrat de lignage de rues
- d. Achat d'un tracteur 4 X 4 avec chargeur
- e. Cession d'un chemin montré à l'originnaire
- f. Servitude rue des Tourterelles

11. LE SERVICE DE LA COMPTABILITÉ STRATÉGIQUE

- a. Commanditaire – *Relais pour la vie*
- b. Concours hippique Saint-Apollinaire – participation financière
- c. Don au mouvement Scout du 142^e groupe de Laurier-Station

12. ADMINISTRATION

- a. Permission et subvention - camping du lac Sacré-cœur
- b. Inscription au tournoi de golf de la Chambre de Commerce Lotbinière
- c. Pacte rural – demande d'aide financière
- d. Achat d'un climatiseur pour le 3^e étage

13. AGENDA POLITIQUE

- a. Acceptation de la démission du conseiller no 4 et élections partielles
- b. Visite des maires à Ottawa

14. VARIA

15. PÉRIODE DE QUESTIONS

16. CLÔTURE DE LA SÉANCE

13970-06-2008
point no 3

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Lamontagne, conseiller no 2
ET RÉSOLU à l'unanimité :

Que l'ordre du jour de la séance régulière du 2 juin 2008 soit accepté tel que présenté.

Adopté à l'unanimité

13971-06-2008
point no 4

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 5 MAI 2008

IL EST PROPOSÉ PAR : Léopold Rousseau, conseiller no 1
ET RÉSOLU à l'unanimité :

Que le procès-verbal de la séance régulière du 5 mai dernier soit accepté tel que présenté.

Adopté à l'unanimité

13972-06-2008
point no 5

ADOPTION DES COMPTES

IL EST PROPOSÉ PAR : Bernard Ouellet, conseiller no 6
ET RÉSOLU à l'unanimité :

Que les comptes payés et les comptes à payer soient acceptés et que la mairesse et la directrice générale soient autorisées à les payer.

Adopté à l'unanimité



Salaires bruts payés - Mai

Ginette Moreau Daigle	1 732.40 \$
Léopold Rousseau	811.94 \$
Jean-Pierre Lamontagne	811.94 \$
Jacques Fortier	811.94 \$
André Lacasse	897.02 \$
Mario Côté	811.94 \$
Bernard Ouellet	811.94 \$
Martine Couture	5 082.60 \$
Cathy Bergeron	4 350.98 \$
Côme Côté	291.59 \$
Jacques Côté	120.66 \$
Mario Deblois	570.48 \$
Claude Demers	241.32 \$
Jean-Marie Hébert	186.02 \$
Julie Pelland	442.41 \$
Frédéric Gauvin	59.21 \$
Martin Miller	1 822.52 \$
Dominique Bergeron	345.40 \$
Michel Leboeuf	387.30 \$
Danny Bouchard	309.84 \$
Adrien Peterson	122.05 \$
Dominique Dubé	261.42 \$
Frédéric Côté	203.33 \$
Yan Fréchette	58.09 \$
André Bilodeau	58.09 \$
Mario Lemieux	261.42 \$
Guylain Lambert	440.76 \$
Maxime Santerre	86.42 \$
Julie Rousseau	216.06 \$
Lina Moreau	846.40 \$
Thérèse Sévigny	634.80 \$
Renault Lepage	4 328.82 \$
Yann Lemieux	239.20 \$
Joanie Garneau	202.80 \$
Linda Fortin	1 761.56 \$
Dany Lamontagne	3 197.58 \$
Total des salaires payés - employés non syndiqués :	33 818.25 \$
Total des salaires payés - employés syndiqués :	43 083.42 \$
Total des salaires bruts payés pour mai 2008 :	76 901.67 \$

Comptes payés - Mai

Tournoi de golf Philippe Boucher	Inscription tournoi de golf 2008	950.00 \$
Henri Moreau	Tonte de gazon	700.00 \$
OMH	Déficit 10 %	3 155.00 \$
OMH	Déficit 10 %	2 214.00 \$
Fédération québécoise des municipalités	Formation	169.32 \$
Ass. des chefs de services d'incendies	Congrès 2008	434.57 \$
Hydro-Québec	Électricité	2 157.91 \$
PageNet	Téléavertisseurs - pompiers	365.44 \$
CARRA	Cotisation	1 067.77 \$
Marcel Croteau	Ménage de l'Hôtel de Ville	469.33 \$
Marc Côté	Garde - travaux publics	65.00 \$
Ministre des Finances	Demande CPTAQ servitudes des puits Bois-Joly	250.00 \$
Télé-Recharge	Timbres	2 902.76 \$
Maison des Jeunes	Subvention	1 026.38 \$
Micheline Gaumont	Remboursement d'un permis payé en double	125.00 \$
Fédération québécoise des municipalités	Formation	56.44 \$



Ultramar	Essence et diesel	1 438.79 \$
Achille Demers & Francine Roberge	Remboursement de mutation payée indument	509.15 \$
Hydro-Québec	Électricité	80.65 \$
Stéphane Laroche	Garde - travaux publics	65.00 \$
S.A.A.Q.	Permis spécial pour camion de vidanges	270.00 \$
Linda Fortin	REER	555.94 \$
SSQ, Groupe financier	Cotisation - assurances	5 239.40 \$
Denise Olivier	Salaire - bibliothèque	600.00 \$
Petite Caisse	Divers	231.16 \$
Hydro-Québec	Électricité	4 848.38 \$
Ministre des Finances	Mise à jour des véhicules lourds	124.00 \$
Postes Canada	Apollinairois et timbres pour sondage	631.39 \$
Gaz Métro	Gaz - caserne	30.73 \$
Télus	Téléphone	831.94 \$
Pierre Demers	Garde - travaux publics	65.00 \$
Jacques Martineau	Garde - travaux publics	65.00 \$
L'ADQ du compté de Lotbinière	Remboursement dépôt salle	50.00 \$
Denise Olivier	Salaire - bibliothèque	300.00 \$
Trésorier Métallurgistes unis d'Amérique	Cotisation	543.86 \$
CARRA	Cotisation	1 109.50 \$
L'impériale	Diesel - camion ordures	5 139.99 \$
Télus	Téléphone	1 485.01 \$
Total des comptes payés pour le mois de mai 2008 :		40 323.81 \$

Comptes payés Loisirs - Mai

Julie Rousseau	Cours de gardiens avertis	200.00 \$
Caroline Caron	Cours de conditionnement physique	1 800.00 \$
Chapiteau Rive-Sud	Avance - chapiteau pour La Fête au village	500.00 \$
Maude Côté-Desrochers	Remboursement soccer	80.00 \$
Lucie Plamondon	Remboursement soccer	80.00 \$
Réjean Grenier	Cours de karaté	912.25 \$
Nathalie Lemay	Cours de danse	4 494.50 \$
Club de soccer Ste-Croix	Inscriptions tournoi de soccer	500.00 \$
Yann Lemieux	Achat de matériel pour Terrain de Jeux	300.00 \$
Alexandre Bergeron	Surveillance Gymnase	820.25 \$
Yann Lemieux	Achat matériel de Terrain de Jeux	250.00 \$
Total des comptes payés des loisirs pour le mois de mai 2008:		9 937.00 \$

Comptes à Payer - Mai

Accessoires à incendies de Québec	Air pack	30.48 \$
Accessoires Outillage Itée	Brosses pour balai mécanique	466.79 \$
Aqua Zach inc.	Réparation de la pompe doseuse	256.15 \$
Aréo-Feu	Achat d'habits de combat	4 940.48 \$
Béton Laurier inc.	Heures de transport de machinerie	507.94 \$
Bi-Sports	Équipement de soccer	1 080.67 \$
Bodycote	Analyses	273.73 \$
Buro Plus	Papeterie	372.62 \$
Camp Portneuf	Dépôt pour sortie - terrain de jeux	300.00 \$
Carquest	Pièces et accessoires	393.27 \$
Centre du ponceau Courval inc.	Ponceaux route de la Carrière	9 054.83 \$
CGER	Location camion ordures	6 630.28 \$
Certified Laboratoires	Dégraissage et scellant	975.52 \$
Chemco inc.	Produit ferrique	2 929.61 \$
CMP Mayer inc.	Lampes Survivor	425.54 \$
Commerçants de la Chaudière inc.	Frais de transport (Dicom)	8.72 \$
Composts du Québec inc.	Transport de fumier pour corvée horticole	902.94 \$
Construction Jean Breton	Travaux agrandissement de l'Entraide	99 694.71 \$
Construction Lemay inc.	Débroussaillage	11 772.86 \$
Martine Couture	Remboursement frais congrès ADMQ	131.96 \$
Dessureault, Lemire, Desaulniers, Gélinas	Vérification comptable	14 662.46 \$
Dilicontracto inc.	Ouverture du site d'enfouissement	67.73 \$



Distribution ABR	Aérosol rouge	135.18 \$
École nationale des pompiers	Formation Pompier I	75.00 \$
Éditions Jean Robert inc.	Abonnement revue - bibliothèque	65.00 \$
Entreprises Crolin	Tonte de gazon - mai et juin	4 947.66 \$
Entreprises Lévisiennes inc.	Béton bitumineux	3 443.69 \$
Excavation Marcel Fréchette	Prolongement de la rue Sévigny	29 686.13 \$
Ernest Joubert inc.	Prolongement de la rue des Lupins	1 687.49 \$
Excavation Raynald Blanchet inc.	Heures de pelle - corvée horticole	428.93 \$
Fabrique St-Apollinaire	Messes et cartes	18.00 \$
FQM	Transport de chlore	10.56 \$
Fleurs de Laurier	Corbeille - décès de M. Côté	63.21 \$
Fondations Rues Principales	Inscription colloque	230.00 \$
Gestion Poulin Guérin	Corvée horticulture	257.92 \$
Groupe Giroux	Description technique - puits Bois-joly	507.94 \$
IGA	Divers pour réunion	22.92 \$
Impressions G.L.	Apollinairois	2 126.59 \$
Insectarium de Québec	Acompte - sortie terrain de jeux	166.77 \$
John Meunier	Chlore	412.76 \$
Joli-Cœur, Lacasse, Geoffrion...Avocats	Honoraires	7 357.24 \$
Labo. de canalisation souterraines inc.	Tests d'étanchéité des Lupins, nettoyage...	7 281.69 \$
Laboratoire Orléans	Chlore	367.52 \$
Labrador	Eau de source	32.43 \$
L. Delisle inc.	Bris d'aqueduc et neige à l'Entraide	581.31 \$
Lettrage Rémi Gagné	Plaque bibliothèque	39.51 \$
Librairie Renaud-Bray	Livres pour bibliothèque	1 574.50 \$
Linde	Location de bouteilles	24.16 \$
Location LPL	Carburateur plaque vibrante, balai, pompe à eau	298.38 \$
Maxi Peinture	Entretien du camion F250	550.27 \$
Martin Miller	Remboursement - frais de congrès	788.64 \$
Ginette Moreau	Remboursement - frais de déplacement	311.94 \$
M.R.C. de Lotbinière	Quote-Part	29 915.32 \$
Municipalité de Laurier-Station	Quote-Part - récupération	3 565.08 \$
Normand Côté, électricien	Vérifier pompe au puits Lamontagne	107.51 \$
Peinture Lignes Plus	Lignes de soccer	469.56 \$
Pépinière Agrofor	Corvée - horticulture	2 091.12 \$
PG Govern	Modification du système informatique	10 785.21 \$
Pitney Works	Timbres	1 171.13 \$
Placide Martineau inc.	Pelles, Épinettes, pinceaux, pièces	290.59 \$
Poly-Énergie inc.	Entretien du réseau d'éclairage public	709.98 \$
Pompes industrielles Ste-Foy	Pièces d'aqueduc	2 107.81 \$
Publications Le Peuple	Bottin réseautage	83.53 \$
Publications Québec	Manuel de lutte contre l'incendie	1 096.46 \$
Québec Multiplants	Corvée - horticulture	3 556.99 \$
Quincaillerie 2000 enr.	Propane pour patinoire et pièces	884.86 \$
Ray-Car	Prolongement de la rue Sévigny	397.91 \$
Réal Huot	Prolongement de la rue Sévigny et pièces	5 116.11 \$
Reliure St-Denis	Bibliothèque	138.84 \$
Micheline Roger	Blocs de béton - rue Sévigny	75.00 \$
Services Frimas	Maintenance d'avril et démonter unité loisirs	430.05 \$
Services Jag	Inspections et vignette	277.67 \$
Signoplus	Signalisation	1 777.28 \$
SNC - Lavalin	Assistance technique à la voirie	1 695.37 \$
SQAE	Capital et intérêts - assainissement des eaux	637.20 \$
Solus Sécurité	Boitier et batterie	150.12 \$
Supérieur Propane	Propane - salle communautaire	130.66 \$
Tremblay, Bois, Mignault, Lemay	Cour municipale de Lotbinière	1 394.01 \$
Westburne	Pièces pour puits et garage	100.42 \$
Wolseley	Pièces	50.85 \$
Xérox	Entretien photocopieurs	2 450.77 \$
Total des comptes à payer pour le mois de mai 2008 :		291 030.04 \$



13973-06-2008
point no 7a

ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT 602-2008 AYANT POUR EFFET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 590-2007 POUR MODIFIER LES USAGES PERMIS DANS LES ZONES 104 I ET 105 I

ATTENDU QU'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, chapitre A-19.1 des Lois du Québec, le conseil municipal peut modifier le règlement de zonage numéro 590-2007;

ATTENDU QUE la Municipalité a procédé récemment à la modification de son règlement de zonage pour être conforme au schéma d'aménagement révisé de la MRC de Lotbinière;

ATTENDU QU'une erreur est survenue dans l'énumération des usages des zones industrielles 104 et 105 nord de l'autoroute Jean Lesage;

ATTENDU QUE le Conseil souhaite permettre les commerces de détail, d'administration et de services dans la zone 104, tel que permis par le précédent règlement de zonage;

ATTENDU QUE les modifications dans le présent amendement ont été recommandées par le comité consultatif d'urbanisme;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné le 5 mai 2008, par Jean-Pierre Lamontagne conseiller no 2;

ATTENDU QU'une copie du présent projet de règlement a été remise à tous les élus présents au moins deux (2) jours juridiques précédant la séance du 5 mai;

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil présents déclarent l'avoir lu;

ATTENDU QU'une consultation publique faite au moyen d'une assemblée publique tenue par le Conseil et présidée par madame la Mairesse a eu lieu le 28 mai 2008;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Lamontagne, conseiller no 2
ET RÉSOLU à l'unanimité

qu'un second projet de règlement portant le no 602-2008 soit et est adopté.

Adopté à l'unanimité

13974-06-2008
point no 7b

PIIA PATRIMOINE – ACCEPTATION DE 5 PERMIS

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu les demandes de permis suivantes :

- | | |
|---|---|
| - No 2008-141 pour le 90, rue Principale | - No 2008-158 pour le 76, rue Principale |
| - No 2008-153 pour le 121, rue Principale | - No 2008-161 pour le 65, rue de l'Église |
| | - No 2008-148 pour le 25, rue Rousseau |

ATTENDU QUE ces propriétés sont situées dans une zone où les permis sont assujettis à l'approbation des plans relatifs à l'implantation et à l'intégration architecturale tels que décrits dans le règlement numéro 594-2007 en considérant qu'elles font partie du noyau villageois traditionnel;

ATTENDU QUE le CCU recommande l'acceptation de ces demandes de permis;

IL EST PROPOSÉ PAR : Léopold Rousseau, conseiller no 1
ET RÉSOLU par le conseil municipal

D'accorder les permis relatifs aux demandes numéro 2008-141, 2008-153, 2008-158, 2008-161 et 2008-148.

Adopté à l'unanimité



13975-06-2008
point no 7c

DÉROGATION MINEURE – LOT 3 688 367 – ROUTE DE L'ORMIÈRE

ATTENDU QUE les requérants sont propriétaires du lot 3 688 367 du cadastre du Québec, situé sur la route de l'Ormière;

ATTENDU QU'une demande de certificat d'autorisation numéro 2006-334 a été faite le 15 septembre 2006 pour l'aménagement d'une piste de motocross;

ATTENDU QUE le chapitre 18 du règlement de zonage 590-2007 prévoit des normes spéciales concernant les pistes de courses motorisées;

ATTENDU QU'un écran protecteur est requis sur toute limite de terrain occupée par une piste en vertu de l'article 18.1.3 du règlement de zonage numéro 590-2007;

ATTENDU QUE pour l'écran protecteur constitué d'une butte paysagée, cette butte doit avoir une hauteur d'au moins 2 mètres plus élevés que la partie la plus haute de la piste et cette hauteur doit être constante partout où la butte est requise en vertu de l'alinéa a) du paragraphe 2 de l'article 18.1.3 du règlement de zonage numéro 590-2007;

ATTENDU QUE la butte doit être aménagée selon une pente 3 : 1 (largeur : hauteur), être gazonnée et plantée d'arbres, d'arbrisseaux ou d'arbustes, en vertu de l'alinéa b) du paragraphe 2 de l'article 18.1.3 du règlement de zonage numéro 590-2007;

ATTENDU QUE pour l'aménagement des buttes paysagées, les requérants désirent réduire la hauteur minimale à 1,2 mètre entre la partie la plus haute de la piste et la butte paysagée « côté est » le long de la route l'Ormière, aménager les buttes paysagées du côté est et sud de la piste avec une pente 1 : 1 (largeur : hauteur) et réduire la longueur d'implantation de la butte paysagée en façade de la piste seulement du « côté est »;

ATTENDU QUE les propriétaires ont fait une demande de dérogation mineure numéro 2008-018 à la municipalité;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a émis une recommandation favorable en date du 13 mai 2008;

ATTENDU QU'un avis public de dérogation mineure a été publié le 15 mai 2008;

ATTENDU QUE ce dossier a été étudié en vertu du règlement sur les dérogations mineures numéro 595-2007 et du règlement de zonage numéro 590-2007;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jacques Fortier, conseiller no 3
ET RÉSOLU par le conseil municipal

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

Que la demande de dérogation mineure numéro 2008-018 soit acceptée telle que présentée.

Adopté à l'unanimité

13976-06-2008
point no 7d

DÉROGATION MINEURE – 10, RUE MARTINEAU

ATTENDU QUE le requérant est propriétaire des lots rénovés 3 388 920 et 3 388 921 d'une superficie de 1 254.2 m² dans la zone 27A situé au 10, rue Martineau;

ATTENDU QUE le requérant a fait une demande de dérogation mineure numéro 2008-017 afin de rendre conforme la marge de recul arrière de 3.62 mètres;

ATTENDU QUE la norme minimale pour la marge de recul arrière prescrite pour cette zone est de 8 mètres;

ATTENDU QU'une demande de dérogation mineure a déjà été accordée, suite à un projet d'agrandissement de la résidence, le 27 juin 2005, résolution numéro 12496-2005, pour la marge de recul arrière à 3.88 mètres;



ATTENDU QUE suite à la vente de la propriété, le nouveau certificat de localisation indique que la marge de recul arrière est de 3.62 mètres;

ATTENDU QU'un avis public de dérogation mineure a été publié le 15 mai 2008;

ATTENDU QUE ce dossier a été étudié en vertu des règlements sur les dérogations mineures numéro 595-2007, sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 594-2007 et de zonage numéro 590-2007;

ATTENDU QUE le CCU recommande la présente résolution;

IL EST PROPOSÉ PAR : Bernard Ouellet, conseiller no 6
ET RÉSOLU par le conseil municipal

Que la demande de dérogation mineure numéro 2008-017 soit acceptée telle que présentée.

Adopté à l'unanimité

13977-06-2008
point no 7e

CPTAQ – LOT 3 387 492 – RANG ST-LAZARE

ATTENDU QUE le requérant est propriétaire des lots 3 387 491, 3 387 492 et 3 387 493 d'une superficie de 31.5 hectares situé dans les zones 28 A et 33 A, sur le rang St-Lazare;

ATTENDU QUE le requérant fait une demande auprès de la CPTAQ afin de prélever du sable sur une partie de sa propriété pour un usage non commercial;

ATTENDU QUE le sable provenant de sa terre agricole servira au remblai de son terrain résidentiel;

ATTENDU QUE le terrain faisant l'objet de la demande se situe dans une zone protégée par la loi sur la protection du territoire et des activités agricoles;

ATTENDU QUE le requérant désire que la municipalité appui sa demande auprès de la CPTAQ;

ATTENDU QUE le projet ne contrevient pas à la réglementation municipale en matière d'urbanisme et que dans la zone urbaine l'activité recherchée n'est pas autorisée en vertu du règlement de zonage 590-2007;

IL EST PROPOSÉ PAR : Léopold Rousseau, conseiller no 1
ET RÉSOLU par le conseil municipal

Que la Municipalité appuie cette demande auprès de la CPTAQ.

Adopté à l'unanimité

13978-06-2008
point no 8a

ENGAGEMENT DES ANIMATEURS ET ANIMATRICES DU TERRAIN DE JEUX – SAISON 2008

CONSIDÉRANT QUE des entrevues ont été réalisées conformément à ce qui a été planifié pour pourvoir les postes d'animateurs et d'animatrices au terrain de jeux;

IL EST PROPOSÉ PAR : Mario Côté, conseiller no 5
ET RÉSOLU par le conseil municipal :

Que la Municipalité engage, selon les modalités prévues aux contrats (entre 8.50 \$ et 9 \$ l'heure), 11 animateurs et animatrices pour le terrain de jeux 2008. La liste peut être consultée à la Municipalité.

D'autoriser M. Dany Lamontagne, directeur des loisirs, à signer les contrats de travail.

Adopté à l'unanimité.



13979-06-2008
point no 9a

RAPPORT SUR LA SITUATION DES ACTIVITÉS DU SERVICE DES INCENDIES POUR LE MOIS DE MAI 2008

IL EST PROPOSÉ PAR : Mario Côté, conseiller no 5
ET RÉSOLU à l'unanimité :

De prendre acte du rapport du service de sécurité incendie pour le mois de mai:

ALARME INCENDIE :	1
FEU D'INSTALLATION ÉLECTRIQUE :	1
DÉSINCARCÉRATION / ACCIDENT DE LA ROUTE :	1
TOTAL APPELS URGENCE :	3
VÉRIFICATION :	7
PERMIS DE FEU :	8
PRATIQUE :	1

Adopté à l'unanimité

13980-06-2008
point no 9b

ACHAT D'UNE CAMÉRA THERMIQUE

ATTENDU QUE le service de sécurité incendie désire se munir d'une caméra thermique devant être utilisée lors d'appels d'urgence de toute sorte;

ATTENDU QUE des soumissions ont été demandées et que 3 ont été reçues, soit :

- Acklands Grainger : 7545.45 \$
- Aréo-feu inc. : 8035.00 \$
- Solus sécurité : 8047.00 \$

IL EST PROPOSÉ PAR : Mario Côté, conseiller no 5
ET RÉSOLU par le conseil municipal :

De faire l'achat de la caméra thermique MSA 5200 HD2 auprès de la compagnie Acklands Grainger au coût de 7545.45 \$ plus les taxes.

Que la dépense soit imputée au fond immobilisation sécurité incendie au budget 2008.

Adopté à l'unanimité

13981-06-2008
point no 9c

ACHAT D'UN DÉFIBRILLATEUR

ATTENDU QUE le service de sécurité incendie désire se munir d'un défibrillateur devant être utilisée lors d'appels d'urgence de toute sorte;

ATTENDU QUE des soumissions ont été demandées et que 3 ont été reçues, soit :

- Laerdal Medical Canada : 3692 \$
- Secourisme PME Québec : 3855 \$
- Académie Paramédicale du Québec inc. : 4050 \$

IL EST PROPOSÉ PAR : Mario Côté, conseiller no 5
ET RÉSOLU par le conseil municipal :

De procéder à l'achat d'un défibrillateur Laerdal FR2 auprès de Laerdal Medical Canada au coût de 3692 \$ plus les taxes.

Que la dépense soit imputée au fond immobilisation sécurité incendie au budget 2008.

Adopté à l'unanimité



13982-06-2008
point no 9d

GARDE EXTERNE EN PÉRIODE ESTIVALE – ÉQUIPE DE 4 POMPIERS

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Apollinaire désire que son service de sécurité incendie soit en mesure de répondre aux appels de façon adéquate en tout temps;

ATTENDU QUE durant certaine période de l'année, il est plus difficile de s'assurer de la présence de nos pompiers sur le territoire afin de répondre dans un délai raisonnable aux appels d'urgence;

ATTENDU QUE cette recommandation fait suite à un rapport sur les effectifs du service de sécurité incendie présenté aux conseillers lors d'un caucus;

IL EST PROPOSÉ PAR : Mario Côté, conseiller no 5
ET RÉSOLU par le conseil municipal :

Que la Municipalité de Saint-Apollinaire accepte de maintenir une équipe de 4 pompiers en garde externe lors des fins de semaine du 20 juin au 18 août, selon les modalités suivantes :

Lors de cette GARDE EXTERNE, le pompier doit :

- Être libre de toute responsabilité (personnelle, familiale, professionnelle, etc.) tout au long de la GARDE EXTERNE afin de répondre aux appels d'urgence dans un délai maximal de 10 minutes.
- Demeurer sur le territoire de la municipalité et/ou dans un rayon de 8 km de la caserne, tout au long de la GARDE EXTERNE.
- Les gardes externes seront réalisées par bloc minimum de 12 heures consécutives.
- La rémunération sera faite de façon forfaitaire, soit un montant de 24 \$ par période de garde externe de 12 heures.
- Lors d'une intervention et/ou d'une garde interne et/ou d'une vérification, les heures de garde externe seront déduites afin d'être rémunérées au taux d'intervention sans avoir une double rémunération pour la même période.

Adopté à l'unanimité

13983-06-2008
point no 9e

APPROBATION DES MODIFICATIONS APPORTÉES AU SCHEMA DE COUVERTURE DE RISQUE INCENDIE

ATTENDU QUE le conseil des maires de la MRC a résolu, le 8 août 2001, d'autoriser la MRC à signer le protocole d'entente pour le schéma de couverture de risques incendie avec le ministère de la sécurité publique du Québec (résolution # 193-08-2001) ;

ATTENDU QUE la MRC a adopté en mars 2008 une deuxième version du schéma de couverture de risques incendie (résolution # 074-03-2008);

ATTENDU QUE le ministère de la Sécurité publique du Québec a transmis à la MRC en mai 2008, un rapport verbal d'avis et commentaires sur le projet de schéma de couverture de risques incendie;

ATTENDU QUE les 18 municipalités de la MRC doivent entériner les modifications apportées au plan de mise en œuvre afin de permettre à la MRC de transmettre au ministère de la Sécurité publique du Québec la version finale du projet de schéma de couverture de risques incendie;

ATTENDU QUE l'article 23 de la Loi sur la sécurité incendie précise qu'une fois l'attestation de conformité délivrée, le schéma est adopté sans modification ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Mario Côté, conseiller no 5
ET RÉSOLU par le conseil municipal :

D'entériner les plans de mise en œuvre corrigée tel que transmis par la MRC de Lotbinière le 27 mai 2008.

Adopté à l'unanimité



13984-06-2008
point no 10a

ENGAGEMENT D'ÉTUDIANTS POUR LA PÉRIODE ESTIVALE – HORTICULTURE ET VOIRIE

CONSIDÉRANT QUE l'augmentation du nombre d'employés à la voirie pour la saison estivale est nécessaire afin de mener à bien la tâche dévolue à ce service;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jacques Fortier, conseiller no 3
ET RÉSOLU par le conseil municipal :

D'embaucher, pour la saison estivale 2008 :

- Rémi Bédard à l'horticulture, au taux horaire de 9 \$ pour 40 h/semaine, selon la demande de subvention d'emploi d'été Canada 2008
- Carl Brulotte au service des travaux publics, au taux horaire de 9.50 \$ à 20 h/semaine, selon l'annexe A de la convention collective (2^e année à l'emploi de la municipalité : 1.00 \$ de plus que le salaire minimum)
- Francis Daigle au service des travaux publics, au taux horaire de 10.50 \$ à 20 h/semaine, selon l'annexe A de la convention collective (3^e année à l'emploi de la municipalité : 2.00 \$ de plus que le salaire minimum)

Adopté à l'unanimité

13985-06-2008
point no 10b

OCTROI DU CONTRAT DE LIGNAGE DE STATIONNEMENTS ET AUTRES

ATTENDU QUE la Municipalité doit faire repeindre, chaque année, certaines lignes de stationnements et autres signes sur la chaussée;

ATTENDU QUE des soumissions ont été demandées et que 3 ont été reçues, soit :

▪ Peinture Lignes Plus	1079.09 \$
▪ Les Entreprises Gonet B.G. inc.	1128.75 \$
▪ Dura-Lignes inc.	1962.90 \$

IL EST PROPOSÉ PAR : Léopold Rousseau, conseiller no 1
ET RÉSOLU par le conseil municipal :

D'accorder à « Peinture Lignes Plus » le contrat de marquage de chaussée au montant total de 1079.09 \$ taxes incluses, aux endroits suivants :

- | | |
|---------------------------------|---|
| - 7 traverses d'écoliers | - 2 interdictions de stationner devant une borne-fontaine |
| - 1 traverse pour piétons | - le stationnement avant de la salle communautaire (ajout d'environ 18 cases) |
| - 16 lignes d'arrêt (blanche) | |
| - 3 séparateurs de voie (jaune) | |

Adopté à l'unanimité

13986-06-2008
point no 10c

OCTROI DU CONTRAT DE LIGNAGE DE RUES

ATTENDU QUE la Municipalité doit, à chaque année, faire peindre les lignes sur la chaussée;

ATTENDU QUE des soumissions ont été demandées et que 2 ont été reçues, soit :

▪ Dura-Lignes inc.	2088.19 \$
▪ Les Entreprises Gonet B.G. inc.	3160.50 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jacques Fortier, conseiller no 3
ET RÉSOLU par le conseil municipal :

D'accorder à « Dura-Lignes inc. » le contrat de marquage de chaussée, à 185 \$ du kilomètre, pour un montant total de 2088.19 \$ taxes incluses.

Adopté à l'unanimité



13987-06-2008
point no 10d

ACHAT D'UN TRACTEUR 4 X 4 AVEC CHARGEUR

ATTENDU QUE des soumissions ont été demandées pour l'achat d'un tracteur 4 X 4 avec chargeur pour le service des travaux publics;

ATTENDU QUE 2 soumissions ont été reçues, soit :

- Cam-Trac Bernières inc. 54 695 \$
- Le Groupe Lafrenière tracteurs 57 800 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jacques Fortier, conseiller no 3
ET RÉSOLU par le conseil municipal :

De faire l'achat d'un tracteur 4 X 4 auprès du plus bas soumissionnaire, soit Cam-Trac Bernières inc., au coût de 54 695 \$ taxes incluses.

Adopté à l'unanimité

13988-06-2008
point no 10e

CESSION D'UN CHEMIN MONTRÉ À L'ORIGINAIRE

ATTENDU QU'il y eu une réforme cadastrale du territoire de Saint-Apollinaire;

ATTENDU QUE la Municipalité a fermé par résolution, le 11 septembre 2006, l'ancien chemin du rang Saint-Lazare traversant les lots 289 à 293 du cadastre de la paroisse de Saint-Apollinaire;

ATTENDU QUE les parcelles de ce chemin montré à l'originaire ont été cadastrées et doivent être cédées aux propriétaires contigus;

IL EST PROPOSÉ PAR : Léopold Rousseau, conseiller no 1
ET RÉSOLU à l'unanimité :

De procéder aux cessions suivantes :

- Le lot 3 966 199 du cadastre du Québec à Daniel Carrier;
- Le lot 3 966 200 du cadastre du Québec à Gabrielle Lefebvre;
- Les lots 3 384 842 et 3 966 198 à Jean-Pierre Moreau
- Le lot 3 966 197 à Renald Mongrain
- Et le lot 3 966 196 à Réjean Carrier.

Que la Mairesse et la directrice générale soient autorisées à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Apollinaire les actes relatifs à cette transaction.

Adopté à l'unanimité

13989-06-2008
point no 10f

SERVITUDE RUE DES TOURTERELLES

ATTENDU QUE le propriétaire du lot 2 845 479 du cadastre du Québec a obtenu le permis numéro 2008-037 pour construire une résidence au 9, rue des Tourterelles;

ATTENDU QU'un rapport d'ingénieur a été produit pour l'obtention d'un permis d'installation septique pour relier la résidence à un système de traitement secondaire avancé de type « Bionest » avec rejet au cours d'eau, conformément au règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2,r.8);

ATTENDU QUE le MDDEP considère que la partie du cours d'eau qui borde le lot 2 845 479 est le Lac de la Chute et qu'aucun rejet n'y est autorisé;

ATTENDU QUE le propriétaire a demandé la permission à la Municipalité de passer la conduite d'égout sanitaire dans le fossé de la rue des Tourterelles sur une longueur d'environ 95 mètres pour porter l'effluent du système « Bionest » dans le cours d'eau au nord du lac de la Chute;



ATTENDU QUE le propriétaire s'engage à payer tous les frais reliés à l'installation de cette conduite, ainsi qu'à l'enregistrement de la servitude telle que spécifié dans l'entente signée le 30 mai dernier;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Lamontagne, conseiller no 2
ET RÉSOLU par le conseil municipal

D'accepter, par servitude, que la conduite d'égout sanitaire provenant du système de traitement des eaux usées relié à la résidence du 9, rue des Tourterelles soit installée dans le fond du fossé de la rue des Tourterelles pour déverser l'effluent du système de traitement au cours d'eau.

D'autoriser le début des travaux d'installation de la conduite avant la signature de l'acte notarié conditionnellement au respect de l'entente de servitude signée le 30 mai dernier.

Que la Mairesse et la directrice générale ou son adjointe soient autorisées à signer pour et au nom de la Municipalité les actes relatifs à cette servitude.

Adopté à l'unanimité

13990-06-2008
point no 11a

COMMANDITAIRE – RELAIS POUR LA VIE

ATTENDU QUE la Société Canadienne du Cancer organise une marche de nuit dans les régions du Québec depuis quelques années;

ATTENDU QUE cette marche a pour but de recueillir des fonds afin de poursuivre ses recherches;

ATTENDU QUE 2 personnes de Saint-Apollinaire participent à ce relais afin d'amasser des commanditaires;

IL EST PROPOSÉ PAR : Mario Côté, conseiller no 5
ET RÉSOLU à l'unanimité

De verser une somme de 100 \$ à Monsieur Laurent Lamontagne et Madame Colette Lamontagne pour leur participation au *Relais pour la vie*, organisé par la Société Canadienne du Cancer.

Adopté à l'unanimité

13991-06-2008
point no 11b

CONCOURS HIPPIQUE SAINT-APOLLINAIRE – PARTICIPATION FINANCIÈRE

ATTENDU QUE les 2 et 3 août, ainsi que les 6 et 7 septembre 2008, auront lieu les concours hippiques Saint-Apollinaire qui se tiendront aux Écuries O'Neill-Rondot;

ATTENDU QUE les Écuries O'Neill-Rondot sollicitent la participation financière de la Municipalité afin de faire de ces journées un moment fort et marquant dans la vie de nos jeunes et moins jeunes;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Lamontagne, conseiller no 2
ET RÉSOLU par le conseil municipal :

D'accorder une commandite de 250 \$, soit une demi-page dans le programme du concours.

Adopté à l'unanimité

13992-06-2008
point no 11c

DON AU MOUVEMENT SCOUT DU 142^E GROUPE DE LAURIER-STATION

ATTENDU QUE le mouvement Scout du 142^e groupe de Laurier-Station est un organisme à but non lucratif formé par des jeunes de diverses municipalités dont Saint-Apollinaire;



ATTENDU QUE les Scouts sollicitent un don de la Municipalité afin de garder le mouvement Scout actif et contribuer financièrement aux activités telles des camps d'été, d'hiver, des formations, etc.;

ATTENDU QUE la Municipalité maintient une politique de subvention des organismes à but non lucratif à raison d'une contribution de 50 \$ par résidant de Saint-Apollinaire;

IL EST PROPOSÉ PAR : Mario Côté, conseiller no 5
ET RÉSOLU par le conseil municipal :

D'accorder au mouvement Scout du 142^e groupe de Laurier-Station, un montant de 100 \$, pour 2 enfants de Saint-Apollinaire.

Adopté à l'unanimité

13993-06-2008
point no 12a

PERMISSION ET SUBVENTION – CAMPING DU LAC SACRÉ-COEUR

ATTENDU QUE le conseil des loisirs du camping du Lac Sacré-Cœur organise plusieurs activités pendant la saison estivale afin de divertir tous les résidents saisonniers et permanents;

ATTENDU QUE le comité demande une contribution financière afin de les aider à financer ces activités, dont un défilé pour la fête du Québec, ainsi qu'un feu de joie et feu d'artifice en soirée et autre activité tel le Noël du Campeur;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jacques Fortier, conseiller no 3
ET RÉSOLU par le conseil municipal :

De permettre au comité des loisirs du lac Sacré-Cœur de réaliser ces activités, d'en assurer la sécurité par le biais du Service de sécurité incendie et d'accorder une contribution financière de 500 \$.

Adopté à l'unanimité

13994-06-2008
point no 12b

INSCRIPTION AU TOURNOI DE GOLF DE LA CHAMBRE DE COMMERCE LOTBINIÈRE

ATTENDU QUE la Jeune chambre de commerce de Lotbinière organise, conjointement avec la Chambre de commerce de Sainte-Croix, la toute première Classique de golf de la Chambre de commerce de Lotbinière;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une invitation afin de participer à ce tournoi de golf;

ATTENDU QUE la Chambre de commerce de Lotbinière vise une meilleure représentativité régionale et une forme accrue pour le développement local;

IL EST PROPOSÉ PAR : Bernard Ouellet, conseiller no 6
ET RÉSOLU par le conseil municipal :

D'inscrire 2 personnes au tournoi de golf de la Chambre de commerce de Lotbinière, pour un coût total de 280 \$.

Adopté à l'unanimité

13995-06-2008
point no 12c

PACTE RURAL – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

ATTENDU QUE la signature du pacte rural entre le gouvernement du Québec et la MRC de Lotbinière a eu lieu le 15 février 2007;



ATTENDU QUE la politique nationale de la ruralité a pour objectif de promouvoir le développement et l'émergence de projets novateurs dans les territoires ruraux et de maintenir la prospérité et la pérennité des populations;

ATTENDU QUE chacune des 18 municipalités de la MRC de Lotbinière peut se prévaloir d'un montant de 30 000 \$ ou de 40 000 \$, selon sa richesse par habitant;

ATTENDU QUE l'organisme « l'Entraide » de Saint-Apollinaire œuvre depuis plus de 25 ans dans notre communauté et que le taux d'achalandage ne cesse d'augmenter d'année en année;

ATTENDU QU'en plus de subvenir aux besoins de la communauté, « l'Entraide » contribue à détourner plusieurs tonnes d'objets de toutes sortes du site d'enfouissement, ce qui engendre des économies non négligeables pour la Municipalité et aide à atteindre l'objectif fixé par le gouvernement de recycler 65 % de nos matières résiduelles;

ATTENDU QUE l'agrandissement du local occupé par « l'Entraide » est devenu nécessaire afin de faciliter l'entreposage et la vente des objets plus volumineux (meubles, appareils électriques et autres) en plus de faciliter le travail des nombreux bénévoles;

IL EST PROPOSÉ PAR : Léopold Rousseau, conseiller no 1
ET RÉSOLU à l'unanimité :

De procéder à la demande d'aide financière de 40 000 \$ à même le pacte rural #2 (volet local) pour le projet de l'agrandissement du local de l'organisme « l'Entraide » de Saint-Apollinaire.

Adopté à l'unanimité

13996-06-2008
point no 12d

ACHAT D'UN CLIMATISEUR POUR LE 3^E ÉTAGE

ATTENDU QUE le système de climatisation du 3^e étage de l'Hôtel de Ville n'est plus fonctionnel;

ATTENDU la fenestration abondante et la chaleur excessive en saison estivale;

ATTENDU QU'il est essentiel de remplacer l'unité existant par une unité de 36 000 BTU;

ATTENDU QUE des soumissions ont été demandées et que 2 ont été reçues, soit :

- | | |
|----------------------------|-------------|
| ▪ Les Services Frimas inc. | 5568.05 \$ |
| ▪ Ictec réfrigération inc. | 6195.00 \$; |

IL EST PROPOSÉ PAR : Mario Côté, conseiller no 5
ET RÉSOLU à l'unanimité :

De faire l'achat et l'installation d'une unité de climatisation de marque Confor-Air, auprès du plus bas soumissionnaire, soit *Les Services Frimas inc.*, pour la somme de 5568.05 \$ plus taxes.

Adopté à l'unanimité

13997-06-2008
point no 13a

ACCEPTATION DE LA DÉMISSION DU CONSEILLER NO 4 ET ÉLECTION PARTIELLE

ATTENDU QUE monsieur André Lacasse, conseiller no 4, a remis une lettre de démission le 8 avril dernier, effective le 8 mai en vertu de l'article 316 de la Loi sur les Élections et référendum;

ATTENDU QUE la vacance au poste de conseiller numéro 4 a été constatée à la séance régulière du 5 mai dernier;

IL EST PROPOSÉ PAR : Bernard Ouellet, conseiller no 6
ET RÉSOLU à l'unanimité :



D'accepter la démission de monsieur André Lacasse comme conseiller au poste no 4 et de fixer la date de la prochaine élection partielle pour combler le poste de conseiller numéro 4, au dimanche 28 septembre 2008, sur recommandation du président d'élection.

Adopté à l'unanimité

La mairesse, madame Moreau, remercie publiquement M. André Lacasse.

13998-06-2008
point no 13a

VISITE DES MAIRES À OTTAWA

ATTENDU QUE la MRC de Lotbinière organise, les 12 et 13 juin prochains, une visite des maires de la MRC de Lotbinière à Ottawa;

ATTENDU QUE cette visite à pour but de rencontrer les ministres Blackburn et Cannon afin de leur faire découvrir la région de Lotbinière;

ATTENDU QUE la mairesse est dans l'impossibilité d'assister à cette rencontre;

IL EST PROPOSÉ PAR : Léopold Rousseau, conseiller no 1
ET RÉSOLU à l'unanimité :

De déléguer le maire suppléant, Jacques Fortier, conseiller no 3, comme représentant de la municipalité de Saint-Apollinaire les 12 et 13 juin prochains.

De rembourser à monsieur Fortier tous les frais se rattachant à ce voyage sur présentation de pièces justificatives.

Adopté à l'unanimité

13999-06-2008
point no 16

CLÔTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Lamontagne, conseiller no 2
ET RÉSOLU à l'unanimité :

De clôturer la séance régulière le 2 juin 2008, à 20 h 44.

Adopté à l'unanimité

Ginette Moreau,
Mairesse

Martine Couture,
Directrice générale/Secrétaire-trésorière
